

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE
Secrétariat général
Coordination interministérielle
☎ : 04.68.51.67 60

ARRETE N°
portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers situés sur la commune de Font-Romeu.

LA PRÉFÈTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,

VU le code du patrimoine, Livre VI, Titre I et II,

VU l'avis de la Commission départementale des Objets Mobiliers des Pyrénées-Orientales du 05/12/2014,

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants, situés sur la
Commune de Font-Romeu – Odeillo – Via,
église paroissiale Saint-Martin d'Odeillo :

- 3 éléments d'un décor de la Semaine sainte, peinture à la détrempe sur toile, 1^{ère} moitié XIX^e siècle, peintre anonyme, propriété de la commune ; à savoir :

- Descente de Croix (toile n°1), H : 150 cm x l : 103 cm.
- Mise au tombeau (toile n°2), H : 150 cm x l : 103 cm.
- Dieu le Père (toile n°3), H : 78 cm x l : 200 cm.

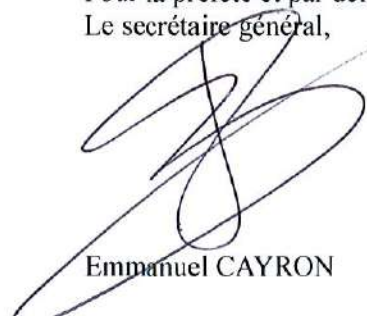
- Crucifixion, monument du Jeudi saint, toile (support) : peinture à la détrempe, H : 350 cm x l : 300 cm, 1^{ère} moitié XX^e siècle (1914), Han Coll (peintre), daté et signé, propriété de l'association diocésaine.

Chapelle de la Vierge noire (Ermitage de Font-Romeu) :

- Cloche : « Thérèse », bronze, H : 62 cm x d : 59 cm. Auteur : Pallary Bonaventure (fondeur, Perpignan), 1737, propriété de la commune.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de la préfecture, le Maire de Font-Romeu et le Conservateur des antiquités et objets d'art sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 19 mai 2015
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,



Emmanuel CAYRON